



C'EST bizarre, les Caisses d'épargne, qui n'hésitent pas à déclencher de grandes campagnes de com' à la moindre nouveauté, ne se sont pas vantées de ça : RTL (6/7) a révélé qu'elles risquaient d'être traînées en correctionnelle par la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour « *publicité trompeuse* ».

240 000 clients de la Caisse d'épargne s'étaient laissé tenter, avant 2007, par un nouveau « produit », le « Doubl' o », pour lequel la plaquette de pub claironnait : « *Doublez votre capital en six ans* ».

A l'échéance, les cocus ont constaté qu'en fait de doubler le capital ils devaient s'estimer heureux de n'avoir rien perdu. Pour sa défense, la Caisse d'épargne avance que le slogan publicitaire du « Doubl' o » comportait un astérisque renvoyant à quelques lignes en tout petits caractères où il était précisé que le résultat dépendait de la bonne fortune boursière.

Les voyous.